

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

**L'Administration des Ponts et Chaussées demande l'autorisation relative à l'exploitation d'un bassin de rétention à Boxhorn, numéros cadastraux 431/764, 431/1451, 428/1450, 433/952, 434/953, 435/954, 432/951, 691/904, 691/1293, 690/325, 687/899, 677, 670/2148, 690/3026, 1402/5223, 1405/5225, 1405/5224, 1402/5222, 1402/4905, 675/1022, 670/3172, 685/2939, 416, 427/2290, 436/955, 695/2533 et 1402/4906 (no dossier : 1A/2019/6015/165)**

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **2 juillet 2024 au 16 juillet 2024** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir à l'encontre dudit projet sont priées de les communiquer par écrit au collège échevinal pendant le délai de publication ou d'assister en personne à la séance de l'enquête publique fixée **au vendredi 19 juillet 2024 de 09.00 à 10.00 heures** au secrétariat communal à Clervaux.

Clervaux, le 2 juillet 2024.

(s) G.Keipes, bourgmestre

(s) E.Eicher, échevin ; (s) G.Glod, échevin.

